

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00.

Canada et États-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVI

MONTRÉAL, VENDREDI 19 AVRIL, 1895

No 7

Ça et là.

La prochaine
saison de
navigation

Une dépêche annonce que, après tout, nous aurons encore cette année un service régulier de Montréal à Liverpool, par les vapeurs de la ligne Beaver, qui appartiennent maintenant à une autre compagnie.

De sorte que, après une saison de navigation où nos lignes régulières n'ont pu gagner leurs frais, comme la saison dernière, notre port est encore assuré d'avoir, non seulement toutes les lignes qui l'ont fréquenté en 1894, mais même une ligne ou deux de plus, celle de Manchester et peut être une ligne sur la France. Cette dernière ligne sera peut-être faite par la Columba, qui a déjà fait quelques voyages l'année dernière ; mais il faudra évidemment que la Columba augmente sa flotte, si elle veut faire un service qui donne prétexte à la subvention offerte par le gouvernement fédéral. Peut-être aussi aurons-nous une ligne exclusivement française. M. Auguste Girard, exportateur bien connu et ancien vice-consul de France à Montréal, nous dit qu'il a à sa disposition deux bateaux à vapeur d'une vitesse de 12 nœuds et demi qu'il pourrait mettre sur la ligne entre Montréal et Le Havre, s'il obtenait la subvention.

Dans tous les cas, nous sommes dès à présent certains d'avoir quelques vapeurs de plus que l'année dernière pour le commerce d'exportation de notre port ; mais nous ne sommes pas aussi certains d'avoir du fret à donner à tous ces vapeurs. A moins qu'ils ne se contentent d'un fret très bas, comme à New-York, auquel cas les avantages de la route du St-Laurent détourneraient de notre côté une partie considérable du fret de et pour l'ouest des États-Unis, qui passe maintenant par New-York.

Il faut espérer aussi que l'on prendra les moyens nécessaires pour amener au port de Montréal les exportations de grains de Manitoba qui ont presque toutes passé par

Semaine du 12 Avril

2251 abonnés réguliers 2251

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

New-York ou Boston, l'année dernière. Pour y arriver, il y aurait à obtenir de nos compagnies de navigation intérieure un taux de fret plus raisonnable et du Pacifique Canadien, un tarif de transport par rail et eau qui pût mettre Montréal sur le même pied que New-York.

Le Colportage à Montréal L'Association des Épiciers de Montréal, qui a fait tant de démarches pour obtenir la mise à exécution du règlement civique exigeant que les colporteurs prennent une licence de la corporation, ont à déplorer la facilité avec laquelle les autorités civiles accordent cette licence, dans tous les cas où l'on a su émouvoir leur pitié.

Les dites autorités prennent souvent sous leur propre responsabilité d'éluder le règlement, en accordant cette licence pour un ou deux mois, sans exiger de paiement ou moyennant un paiement très léger. Aussi l'on en profite ; disons mieux, on en abuse.

S'ils ne peuvent obtenir des autorités municipales, la cessation de ces abus, les épiciers peuvent, au moins exiger ceci : c'est que la police municipale demande aux colporteurs d'exhiber, non seulement leur licence civique, mais leur licence provinciale. Ils en ont le droit, d'après la loi passée à la dernière session et tout refus d'exhiber cette licence provinciale est puni d'une amende ou de la prison.

Si les épiciers ont épuisé leur influence auprès du comité des marchés, qu'ils s'adressent au comité de la police et qu'ils lui demandent de donner à ses constables, instruction

de faire respecter la loi provinciale, aussi bien que les règlements municipaux.

Car, qu'on le sache bien, la licence municipale ne suffit pas ; il est tout aussi nécessaire d'avoir la licence provinciale, si l'on veut être en règle avec la loi. Et si l'une des deux manque, le colporteur doit être arrêté à vue et ses marchandises saisies, pour être, au besoin, confisquées par le jugement à intervenir.

La Pulpe et le Papier Notre confrère, le *Canadian Trade Review*, qui a fait une campagne très active pour demander l'imposition d'un droit d'exportation sur le bois à pulpe, commence à venir à notre avis, et à comprendre que, ce qu'il y a de mieux à faire encore, pour nous, c'est de travailler nous-même notre pulpe et de la convertir en papier pour l'exportation. Il est clair que l'exportation du papier est beaucoup plus facile, matériellement parlant, que celle de la pulpe ; le papier est l'article fini, ayant éliminé toute la matière inutile contenue dans la pulpe et qui paie des frais de transport ; il s'emballer facilement et est plus facile à sauvegarder de toute détérioration en route.

Que l'on songe seulement à ceci que sur 5000 livres de pulpe il y a 3000 livres d'eau, sur laquelle on paie inutilement le fret.

Evidemment, il faut des capitaux pour monter une fabrique de papier, beaucoup plus de capitaux que pour monter un moulin à pulpe. Mais avec les avantages du bois et des pouvoirs hydrauliques à proximité, il nous semble que l'on pourrait, si l'on voulait s'en donner la peine, trouver des capitaux pour cela, s non au Canada, au moins à l'étranger.

On se rappellera qu'une fabrique de papier des États-Unis, employant principalement du bois à pulpe du Canada, fournit leur papier à trois grands journaux de Londres. Le manque de capitaux est la seule raison qui nous empêche d'en faire autant.